

Maisons-Alfort, le 28 novembre 2006

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de décret visant à introduire à l'égard de certains opérateurs en agriculture biologique des dispenses totale ou partielle de notification et de contrôle par un organisme certificateur

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 26 octobre 2006 d'une demande d'avis concernant un projet de décret en Conseil d'Etat visant à introduire à l'égard de certains opérateurs en agriculture biologique des dispenses totale ou partielle de notification et de contrôle par un organisme certificateur.

Ce projet de décret, qui ne comporte pas de disposition à caractère sanitaire, n'appelle pas d'observation particulière de l'Afssa.

Pascale BRIAND